

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE COMMUNICATION

DECISION

Finances locales - Décisions budgétaires

Objet : tarif concernant les encarts publicitaires de la revue municipale Romo & Vous

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°26/03-10 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus.

Considérant qu'il y a lieu de déterminer des tarifs concernant les encarts publicitaires de la revue municipale Romo & Vous.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}

1/8 page	230€
1/4 page bandeau	460€
1/4 page hauteur	460€
1/2 page	920€
1 page pleine intérieur	1525 €
1 page pleine 3 ^e et 4 ^e de couverture	2000 €

ARTICLE 2 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

ARTICLE 3 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 07 MAI 2026

Le Maire, certifié sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le

07 MAI 2026

Publié ou notifié le

Mis en ligne sur le site internet le

07 MAI 2026



Le Maire,

Louis de REDON